



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 28 Janvier, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 20H en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 janvier 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Pala Henri, Duhamel Marie-Laure, Marçais Bertrand, Grenaille Romain-Bérenger, Champroy Nahoum, Brard Michel, Landeau Aurore

Absent: Maligne Francis

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

### Monsieur le Maire expose à l'ordre du jour :

Demande de rajouter une délibération pour une adhésion au sous Syndicat Vienne Combade et annule celle du tarif de l'eau, les conseillers approuvent.

- Délibération avis d'ouverture d'enquête d'aliénation
- Tarif cantine scolaire
- Modalité de réservation et d'annulation de la cantine scolaire
- Autorisation de mandater 25% investissement de 2021 en 2022
- Fin de consultation du tracteur avec plan de financement définitif
- Tarif de l'eau

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2021 et le signent.

### I- Délibération avis d'ouverture d'une enquête d'aliénation

Suite à la demande de Monsieur Clédât Frédéric pour déplacer l'assise d'un chemin, le conseil municipal accepte à l'unanimité et ouvre une enquête d'aliénation.

### II- Cantine scolaire

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 10 centimes le repas de la cantine scolaire pour les enfants et les adultes.

	AVANT	APRES
Enfants	1 euros 90	2 euros
Adultes	3 euros 80	3 euros 90

D'autre part il sera demandé aux parents d'élèves de prévenir la mairie en cas d'absence de leurs enfants à la cantine et ce avant 9h le jour même sinon le repas restera dû.

Ces modifications seront mises en place à partir du 1 février 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**III- Autorisation de mandater 25% des dépenses d'investissement de 2021.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril.

**Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021, hors chapitre 16 :**

**140 840.12 €.**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article **à hauteur maximale de 35 210.03 €, soit 25 % de 140 840.12€.**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**IV- Fin de consultation du tracteur et plan de financement**

Suite à la consultation entre le 3 décembre et du 8 janvier 2022 l'entreprise sélectionnée est « Moulinjeune » pour le tracteur et la herse rotative.

Le Désherbeur à traction hydrostatique a été acheté à l'entreprise SMB motoculture, la seule à nous proposer ce type d'engin lors des essais sur la commune.

<b>DEPENSES (H.T.)</b>		<b>RECETTES (H.T.)</b>
------------------------	--	------------------------

<u>Montant prévisionnel HT</u>			
Robot désherbeur	3600 €	Subvention de 80 % au titre du programme LEADER porté par le GAL Monts et Barrages	17980 €
Tracteur tondeuse avec herse rotative	18875 €	Auto-financement (Commune Le CHATENET EN DOGNON)	4495 €
	22 475 €		22 475 €

Le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER porté par le GAL Monts et Barrages et signer tout document s'y rapportant.

#### V- Adhésion sous Syndicat Vienne Combade

Suite aux différentes informations et réunions, le Conseil municipal souhaite adhérer au sous Syndicat Vienne Combade. Le Conseil municipal approuve à 9 voix pour et 1 abstention

Fin du Conseil Municipal 21h50

#### Questions diverses :

**Eolien :** Monsieur Grenaille relate au Conseil Municipal la discussion qu'il a eue avec Monsieur Gomez de la société Éléments.

Monsieur Gomez viendra présenter ses projets d'Eolien à un prochain Conseil Municipal. Pas d'évolutions majeures.

Hervé VALADAS



Chantal TURBIEZ



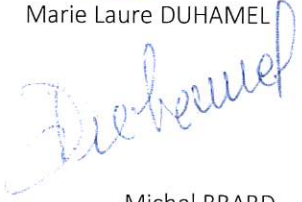
Bernard POULET



Aurore LANDEAU



Marie Laure DUHAMEL



Nahoum CHAMPROY

Romain-Bérenger GRENAILLE

Michel BRARD



Henri PALA



Francis MALIGNE



Bertrand MARCAIS

